Exporter le savoir-faire français sur la scène internationale.

L'AFEL, association de laboratoires amiante « made in France », a participé à la 3ème édition d'ASBESTONOMY les 19 et 20 juin 2024 à Madrid. Cet événement international a été initié pour contribuer à réduire l'exposition au risque amiante grâce aux connaissances des professionnels.

Pourquoi l'AFEL s'est engagée dans Asbestonomy, dès sa 1ère édition ?

Anis Megdiche, Président de l'AFEL : " Nous considérons que nous, professionnels de l'amiante, sommes tous concernés ; et en tant que sachants, nous avons à cœur que nos métiers et nos connaissances servent l'intérêt général.

Nous sommes conscients qu'en France, nous avons de la chance d'avoir une réglementation exigeante qui nous permet de mesurer le risque amiante afin de le maîtriser. Mais dès que l'on sort de nos frontières, il est aisé de comprendre que ce n'est pas le cas dans certains pays.

Aussi, rencontrer nos pairs professionnels et des institutions permet de mesurer l'impact catastrophique de l'exposition à l'amiante dans certains pays, et la nécessité vitale d'une réglementation rigoureuse, de compétences adéquates et de bonnes pratiques.

Étant donné la philosophie collaborative et engagée d'Asbestonomy, nous ne pouvions qu'adhérer, au vu de la similarité des ambitions éthiques et sociétales de l'AFEL : participer à une communauté créatrice de valeurs au service de la prévention et d'un risque maîtrisé pour tous."

Comment se manifeste votre engagement ?

"Un représentant de la Commission européenne, Pablo Gutierrez, a fait l'ouverture de la journée de conférences Asbestonomy pour rappeler l'enjeu européen de l'harmonisation de la réglementation en termes de prévention du risque amiante, notamment dans le cadre des projets de rénovation des bâtiments.

Dans ce contexte, l'Europe a déjà établi une directive sur ce sujet et ainsi défini plusieurs objectifs d'harmonisation, dont celui de la méthodologie analytique, à savoir la microscopie électronique, ainsi que ceux de deux VLEP.

À notre niveau, en tant que professionnels de l'analyse, il nous semblait fondamental, dans le cadre de cette directive européenne, de collaborer avec nos homologues européens sur la portée de ces exigences ; nous avons donc échangé avec plusieurs laboratoires européens dans le cadre d'un groupe de travail dédié, afin de collecter et comparer nos méthodes et processus analytiques existants et les confronter aux nouvelles exigences réglementaires européennes."

Qu'ont donné ces échanges avec les laboratoires européens ?

"Notre réglementation et nos méthodes en France nous permettent d'ores et déjà de répondre aux exigences réglementaires, mais nos voisins européens vont devoir, pour la plupart, effectuer de nombreux changements, et cela devra commencer par l'évolution des réglementations nationales.

Ce travail réalisé collaborativement depuis plusieurs mois avec nos collègues européens a été extrêmement riche d'enseignements et nous a permis d'exposer un contenu certes un peu technique, mais très clair quant aux perspectives européennes : seuls le MET et le MEB haute résolution ont la capacité de répondre aux exigences de VLEP de la directive européenne.

Le groupe de travail a donc été fructueux en termes d'échanges et d'apport de connaissances pour l'AFEL, mais le gain ne s'est pas arrêté là. Les 19 et 20 juin ont été deux journées absolument remarquables, notamment au niveau de la diversité des échanges et de la qualité des interlocuteurs présents, tous animés par un même engagement : la collaboration au service de la lutte contre l'amiante.

Nous renouvelons ainsi notre engagement dans la filière et réaffirmons notre volonté de promouvoir nos compétences et d'accompagner le mouvement d'harmonisation européenne. C'est la mission qui nous anime et pour laquelle nous sommes engagés !

Nous allons donc poursuivre les échanges avec nos pairs européens et mettre toute notre énergie et nos compétences au service d'une meilleure compréhension des enjeux techniques et métrologiques pour une Europe équitable sans risque majeur d'exposition à l'amiante."

AFEL